

Version validée pour diffusion – le 15 septembre 2021

Appel à projets *Maraîchage / Paysan boulanger*

Heimsbrunn (68)

Création de deux ateliers dans le cadre d'un espace-test sur une ferme en polyculture et en biodynamie



APPEL A PROJET PORTE PAR :



1. OBJET

La ferme Sirlin, située à Heimsbrunn au sud de Mulhouse souhaite mettre à disposition une **parcelle pour l'installation d'un projet agricole en maraîchage** privilégiant l'agriculture biologique et biodynamique et les circuits de proximité. D'autre part, la ferme dispose des installations et des équipements **pour l'installation d'un paysan boulanger**. Ces projets s'inscrivent en préparation de la transmission de la ferme dans le cadre du développement d'un projet de reprise en collectif. Ces ateliers sont proposés sous la forme d'un espace-test agricole les premières années en vue de la constitution d'un collectif dont la forme reste à définir.

Le statut de test a vocation à favoriser une installation durable à moyen terme sur le Sud Alsace, sur la ferme Sirlin ou sur un autre lieu.

L'appel à projets est **accompagné par un collectif d'acteurs** souhaitant apporter leurs compétences et leurs connaissances du territoire pour permettre au(x) candidat(s) retenu(s) de construire des projets adaptés aux attentes locales et aux conditions techniques des parcelles mises à disposition.

Ce document présente les acteurs du collectif, l'analyse du site et les conditions de mise en œuvre.

Echéances et modalités des candidatures

Les modalités de candidature sont présentées en fin de document. Le questionnaire de pré-candidature doit être retourné à l'adresse indiquée **pour le 31 octobre**. La journée de visite se déroulera le vendredi 12 novembre 2021.

2. LES ACTEURS ET PARTENAIRES DU PROJET

> Jean-Paul Sirlin, paysan

Jean-Paul Sirlin est éleveur et producteur de céréales et de choux à choucroute sur la ferme familiale située à Heimsbrunn. A quelques années de la retraite, il a pris contact avec Terre de Liens Alsace pour sécuriser l'entité foncière de la ferme et préparer sa transmission prévue d'ici cinq ans. Le présent document présente en détail la ferme et son activité, et le projet de transmission.

Vous pouvez faire la connaissance de Jean-Paul et découvrir quelques images de la ferme sur cette vidéo réalisée par Bio en Grand Est - l'OPABA dans le cadre d'une série sur « les pionniers de la Bio »

→ cliquez sur le lien pour accéder à la vidéo [Pionniers de la Bio - JP Sirlin - 2014, OPABA](#)





> Terre de liens Alsace

Terre de Liens est un mouvement associatif qui s'engage dans 20 régions françaises pour enrayer la disparition des terres agricoles, faciliter le parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer et développer l'agriculture biologique et paysanne. L'initiative s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne atypique. L'épargne et les dons du public perçus par les outils financiers permettent d'acquérir du foncier agricole et de recréer du lien entre paysans et citoyens, pour préserver les fermes à travers les générations.

Créée en 2010, l'association régionale Alsace intervient dans différents domaines :

- l'accompagnement des porteurs de projet agricoles, notamment dans la recherche de foncier ;
- l'accompagnement des agriculteurs bio en fin de carrière et sans repreneurs en vue de préparer la transmission ;
- l'accompagnement et le suivi des projets de ferme faisant appel aux outils financiers de Terre de liens ;
- l'appui aux communes et collectivités qui souhaitent développer des projets agricoles innovants sur leur territoire, notamment au travers de la gestion du foncier.

Spécifiquement sur ce projet, Terre de Liens Alsace accompagne Jean-Paul Sirlin dans les étapes de sa transmission, ce dernier étant engagé dans un **processus de sécurisation du patrimoine foncier et bâti par une vente à Terre de Liens**.

En savoir plus : www.terredeliens.org



> Les Espaces-tests Bio en Grand Est

Depuis 2015, le dispositif « espace-test » permet en Alsace d'accompagner des porteurs de projet hors-cadre familiaux dans le démarrage de leur activité agricole. En proposant un statut s'attachant à celui d'une « couveuse d'entreprise », le bénéficiaire du test peut expérimenter son futur projet agricole en situation réelle, en autonomie mais dans un cadre sécurisé par le statut de « test » pendant deux saisons agricoles. Pendant cette période, le bénéficiaire est considéré comme « en création d'entreprise » et continue de

bénéficier de ses allocations chômage ou RSA. C'est la structure « couveuse » qui porte juridiquement l'activité.

Fondé par un collectif composé de Terre de Liens Alsace, Bio en Grand Est et de la Coopérative d'Activité et d'Emplois (CAE) Antigone, les Espaces-Tests Bio en Grand Est réunit un collectif d'accompagnement spécialisé sur les questions de l'installation et de la création d'activité en agriculture.

A noter que le test peut s'inscrire en amont d'un parcours à l'installation aidée et d'une demande d'aide DJA. De même, il est cumulable avec un stage de parrainage financé par la Région Grand Est. Il est même recommandé en amont des démarches d'installation et facilite la construction du projet économique.

En savoir plus : <https://reneta.fr/Les-espaces-tests-bio-en-Alsace>



> Bio en Grand Est

Bio en Grand Est est une association qui fédère les groupements bio des départements du Grand Est, qui rassemblent des agriculteurs biologiques et biodynamiques de la région Grand Est, mais également les transformateurs et distributeurs de la filière biologique.

La vocation de Bio en Grand Est est de développer une agriculture biologique de qualité ouverte à tous et d'organiser, promouvoir et développer l'agriculture biologique. Pour atteindre ses buts, Bio en Grand Est s'est fixé plusieurs objectifs :

- Améliorer la production biologique régionale sur le plan quantitatif et qualitatif.
- Accompagner et défendre les intérêts économiques, juridiques et moraux des producteurs qui pratiquent l'agrobiologie.
- Mieux structurer la filière.

En Alsace c'est l'Organisation des producteurs Bio d'Alsace (OPABA) qui est fédéré à Bio en Grand-Est. Bio en Grand Est est membre du réseau de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB).

En savoir plus : www.biograndest.org

3. CONTEXTE ET OPPORTUNITE DE L'APPEL A PROJET

3.1 Historique de la ferme et contexte

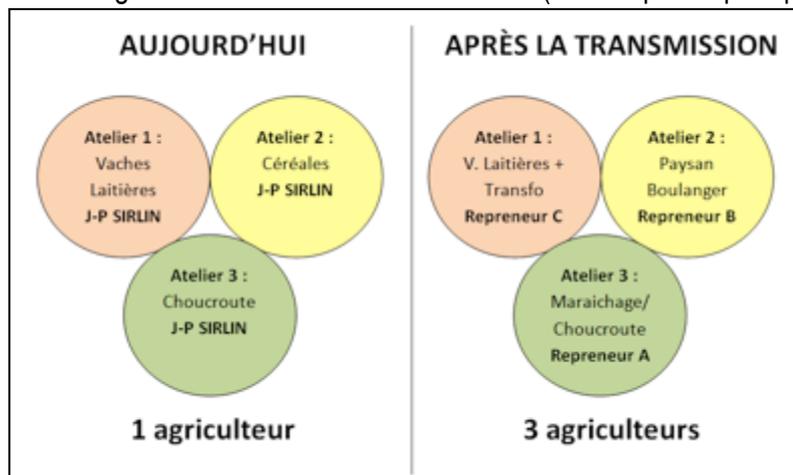
Issue du mouvement des pionniers de la Bio et de la biodynamie en Alsace, la Ferme Sirlin est connue comme l'une des premières à avoir appliqué les principes de la biodynamie en France. Gaston, père de Jean-Paul, l'actuel fermier, rentre blessé et malade de Russie en 1945. Il découvre de nouvelles façons de se soigner à travers l'alimentation et convertit alors la ferme en biodynamie (on est en 1950 !).

Jean-Paul prend la relève de son père à tout juste 18 ans et poursuit cette agriculture diversifiée visant à nourrir sainement l'homme : lait des vaches montbéliardes, choucroute et son jus, et plus récemment, blé et épeautre transformé en farine à la ferme. De 35 ha initialement, la ferme compte maintenant 65 ha grâce à des terres issus d'un oncle agriculteur, qui sont en conversion bio.

Sans enfant et sans successeur connu, Jean-Paul est en contact avec Terre de Liens Alsace depuis plusieurs années dans l'optique de sa transmission future. Deux successions dans la famille ont été l'occasion d'engager un processus d'acquisition des biens qui composent la ferme par la Foncière et la Fondation Terre de Liens, pour éviter que Jean-Paul ne doive s'endetter lourdement pour racheter les parts correspondants à ses frères et sœurs, et cousins.

Jean-Paul étant à 5 ans d'un départ en retraite possible, nous avons convenu d'un processus de transmission en douceur et en plusieurs étapes autour des trois ateliers de la ferme : Il a été convenu de procéder atelier par atelier, en proposant une étape préalable en espace-test agricole pour le

maraîchage et la transformation des céréales (voir chapitre 4 pour plus de détail sur le statut).



3.2 Description générale du site

Le patrimoine foncier et bâti de la ferme

La ferme s'organise sur plusieurs communes autour d'Heimsbrunn et du siège d'exploitation. On distingue des prairies permanentes autour de l'étable et sur différentes parcelles de fauches, des terres labourables cultivées en céréales majoritairement à Bernwiller soit 65 hectares de SAU.

Le code couleur des parcelles correspond à une différenciation des propriétaires et n'a pas d'impact sur le projet présenté dans ce document.

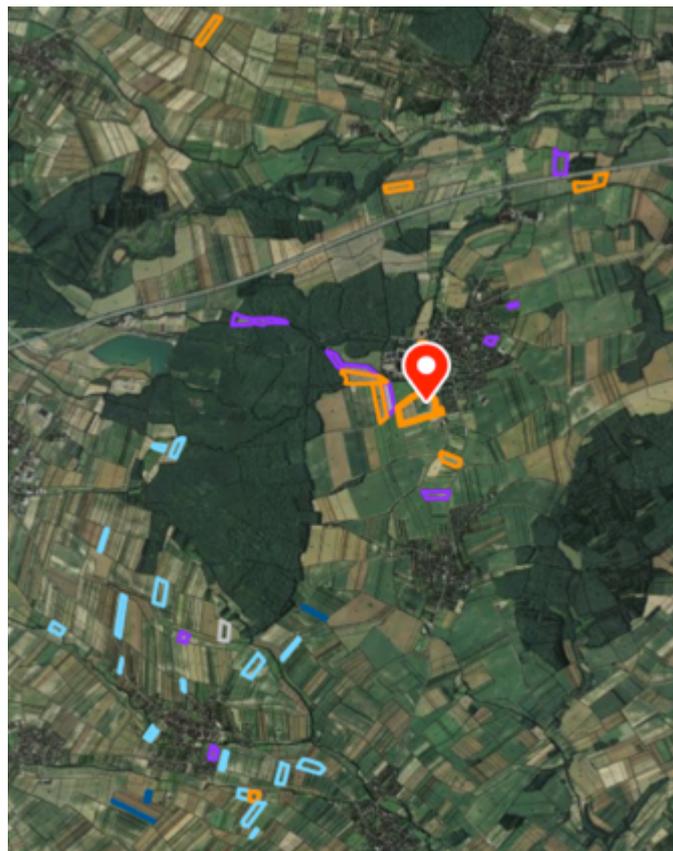
Caractéristiques du terrain

La ferme se trouve au croisement de trois petites régions agricoles : l'Ochsenfeld, le Sundgau et la Plaine du Rhin.

Les sols prédominants sur la ferme sont ceux du Sundgau et sont de type limoneux incluant du calcaire plus ou moins récents. Ses limons reposent soit sur des sédiments calcaires soit sur cailloutis. Dans les bas fonds, les sols présentent des signes plus ou moins développés d'hydromorphie. (référence : *Diagnostic participatif HUMUS, Jude Spaety, Lombric & Co, pour la Fédération Terre de Liens, 2019*).

Sur les parties correspondant au Sud de la plaine d'Alsace, on constate un sol composé de loess plus ou moins décarbonaté.

Le climat est tempéré et chaud, avec des variations progressives de températures pouvant aller vers des extrêmes typiques de la tendance continentale.



La parcelle proposée pour le test en maraîchage

Il s'agit d'une parcelle contigüe de l'étable pour faciliter l'accès aux infrastructures et réseaux de la ferme. Le terrain mis à disposition correspond à une parcelle entière d'1,1 hectare environ. Implantée au sud du bâtiment, elle est entourée sur trois côtés par les parcelles de la ferme. Des travaux seront nécessaire pour l'installation d'une serre et la création d'un forage pour compléter la ressource en eau. La prise en charge de ces travaux sera à négocier selon les caractéristiques du projet retenu.



Parcelles proposées pour le test en paysan-boulangier

Pour l'activité de céréales, une partie des terres sont situées à Heimsbrunn et Reiningue ; et la plus grande partie à Bernwiller. Les terres d'Heimsbrunn et Reiningue sont historiquement cultivés en Bio et en biodynamie. A Bernwiller, la conversion Bio est récente après un historique de cultures céréalières conventionnelles. L'étude de ces terrains montre une nécessaire attention à pratiquer une agriculture qui contribuera à la régénération de la vie du sol.

(référence : Diagnostic participatif HUMUS, Jude Spaety, Lombric & Co, pour la Fédération Terre de Liens, 2019)



Diagnostic Humus – 25 juin 2021 – future parcelle maraîchage

Caractéristiques des bâtiments



La ferme compte deux bâtiments agricoles en sortie de village, réunissant toutes les activités de production. Les constructions s'échelonnent de 1980 à 2017 pour une surface totale de 1 475 m².

L'ensemble est classé à l'urbanisme en zone agricole constructible.

Les bâtiments sont en ossature métallique et couverture ondulée, sans isolation. Ce sont des bâtiments simples, mais en bon état général pour leur âge.

L'atelier maraîchage pourra trouver sa place en phase de test dans le hangar ouvert pour ce qui concerne le lavage et le stockage.

Dans le bâtiment « céréales », on trouve trois espaces distincts pour le stockage, la meunerie et une annexe a été dédiée à un point de vente à la ferme mais sans activité aujourd'hui. Cet espace pourra servir de lieu de travail, de salle de réunion, voir de boulangerie, ou encore de point de vente ou de collecte AMAP selon les projets retenus. Des travaux sont à envisager pour ces destinations et seront à négocier au cas par cas par les porteurs de projet retenus.



3.3 Le système de production et de commercialisation actuel

Les produits de la ferme

Le lait	Les céréales	La choucroute
25 VL de race montbéliarde	7 T de Blé et 1,8 T d'épeautre (grain)	18 à 20 T de choux produits sur 70 ares donnant
77 000 L de lait + lait pour les veaux	6 T de farine	7 à 9 T de choucroute
	Moulu à la ferme sur un moulin Astrier	Transformé à la ferme avec une vingtaine de bénévoles
Vendu à Sénagral en lait Bio	Vendu au consommateur et en magasin à en moyenne 1,90 €/kg blé et 2 €/kg épeautre	Vendu à environ 2 € le pot de 1 kg (prix dégressif au poids)

Le parc matériel agricole

La ferme possède un parc matériel agricole assez complet à première vue. Une analyse plus qualitative avec l'appui d'un technicien agricole, nous faisons le constat :

- que le parc matériel présent répond aux besoins réels de la ferme et aux multiples activités
- que même pour le matériel ancien, ce matériel est en bon état de marche grâce à un entretien soigné (Jean-Paul s'est formé comme mécanicien agricole initialement et a une certaine passion du machinisme)
- une partie du matériel a été acheté en commun avec la ferme Okoniewski de Reiningue, en dehors d'un système de CUMA
- certaines machines sont suffisamment ancienne pour demander un certain doigté ou une connaissance approfondie de la machine pour la faire fonctionner : à ne pas mettre dans toutes les mains
- une partie du matériel aujourd'hui est stocké à l'extérieur, mais Jean-Paul possède les pièces d'un hangar ouvert à monter dans le prolongement de l'arrière de la ferme. Il attend l'arrivée de forces vives pour finaliser cette installation.

Les points forts du matériel de la ferme sont qu'il est très complet et en bon état. Les points de vigilance à retenir sont les conditions de partage du matériel à revoir avec le partenaire de Jean-Paul en vue de l'accueil de nouveaux fermiers et la gestion d'outils un peu spécifique.

Le matériel de transformation

La choucrouterie est une installation assez simple et fonctionnelle comprenant :

- 3 cuves de lacto-fermentation, se fermant avec des bâches à remplir d'eau
- un plan de travail carrelé pour la mise en pot de la choucroute
- une machine « antique » pour enlever les trognons des choux et les couper.

Le lavage se fait à l'extérieur dans la cour.

Dans le bâtiment céréale, on trouve plusieurs silos à cellule dans la partie ouverte, et un moulin Astrier dans la meunerie.

Par ailleurs Jean-Paul possède un pétrin et un petit four à pain.
Là encore, l'équipement est simple mais fonctionnel et surtout entretenu.
La finalisation de l'aménagement des locaux prévus dans le bâtiment céréales permettrait de créer un espace de travail confortable ou un point de vente partagé pour des repreneurs.

La certification

La choucroute et les céréales sont commercialisées sous le label DEMETER qui certifie les pratiques biodynamiques sur la ferme.



Le lait est vendu en filière longue.

Pour les projets de reprise, la certification Bio est indispensable et la certification DEMETER fortement souhaitée.

Des connaissances et un intérêt, voire une expérience dans l'application de la biodynamie, seront valorisées dans la sélection des candidats. Jean-Paul Sirlin s'engage à accompagner cette pratique et à partager son expérience.

Dynamique territoriale

Le projet de reprise de la ferme s'inscrit en très forte cohérence avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial dans le Sud Alsace qui vise à renforcer la filière de la terre à l'assiette pour une alimentation saine et de proximité. Le PAT offre notamment des temps de rencontre comme par exemple le 11 octobre 2021 un événement qui accueillera Carlo Petrini et Erik Orsenna autour de ses thématiques.

De nombreux partenaires interragissent dans le cadre du PAT et peuvent offrir aux porteurs de projet impliqués sur la ferme des opportunités pour développer leur activité : tiers lieu alimentaire avec la Brique 48 situé dans la friche DMC de Mulhouse, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, Ecooparc pour la collaboration économique, les autres collectivités gérant notamment la restauration collective à destination des écoles, EPHAD...

Enfin, le développement agricole du territoire est encadré par la volonté de lutter contre les pollutions diffuses de la nappe phréatique et tout projet de développement agricole bio et des filières pour les productions favorables à la ressource en eau peuvent bénéficier de soutien. A ce titre, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse intervient financièrement dans le projet de transmission de la ferme Sirlin en soutenant l'acquisition des terres de Berwiller situées dans une aire d'alimentation de captage dégradé.

4. CONDITIONS PROPOSEES



Cet appel à projet présente dans un même document les ateliers de maraîchage et de paysan boulanger. L'activité pour laquelle vous candidatez est à préciser dans le formulaire de réponse svp.

4.1 Créer son activité dans le cadre d'un espace-test

Le projet de création d'une activité maraîchère s'inscrit dans le cadre d'un espace-test : qu'est ce que c'est ?

L'espace-test est un dispositif type « couveuse d'entreprise » permettant à tout porteur de projet agricole de tester son projet d'installation en situation réelle et dans un cadre sécurisé. L'espace-test remplit 3 fonctions : l'hébergement juridique de l'activité, la mise à disposition de moyens de production (que ce soit des terres ou du matériel, selon les situations) et l'accompagnement de la personne en test. Pour mener à bien ses missions, l'espace-test est animé et coordonné dans une logique d'ouverture, d'ancrage territorial et de partenariat.

En Alsace, le dispositif est porté par l'association Les Espaces-Tests Bio en Grand Est qui réunit entre autre Terre de Liens Alsace, Bio en Grand Est et la Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE) Antigone, trois structures impliquées de manière opérationnelle dans le dispositif.

Et le test d'activité?

Le test d'activité agricole, s'inscrit dans une démarche d'installation progressive, il permet aux candidats à l'installation de démarrer leur activité de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre sécurisé et tout en étant accompagné.

L'objectif est d'évaluer son projet et soi-même, pour décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. Le « droit à l'erreur » constitue un principe fondamental du test d'activité.

Dans le cadre d'une transmission, il permet un temps de coprésence entre le(s) cédant(s) et le(s) repreneur(s), propice à l'échange et au gain de confiance mutuelle, deux aspects primordiaux dans le contexte humain particulier de la transmission d'exploitation.

Statut du porteur de projet

Pendant la phase de test, la responsabilité de l'activité du porteur de projet est portée par une structure dite « couveuse », ici, la CAE Antigone.

Le porteur de projet est « lié » à cette structure par un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), d'une durée de 8 mois et reconductible 2 fois (soit 2 saisons agricoles au total). Ce statut peut par la suite évoluer vers une installation agricole classique, ou vers le statut d'entrepreneur salarié, puis entrepreneur associé au sein de la CAE.

Pendant le test, il est entendu que l'activité testée ne soit pas rémunératrice, les ressources du PP peuvent être constituées de revenus sociaux (ARE ou RSA) ou d'une activité salariée à temps partiel par ailleurs. La continuité de son affiliation à la sécurité sociale est assurée et il est également couvert en cas d'accident du travail. Tous les mouvements financiers liés à l'activité testée transitent par la CAE. Les frais d'activités sont pris en charge par les ventes réalisées. Le capital accumulé pendant le test est versé à l'issue du test, signe que l'activité est rémunératrice et donc viable.

Pendant toute la durée de son test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement sur les différents aspects de son projet en fonction de ses besoins.

Relations avec le lieu d'accueil

Pendant le test, l'agriculteur de la ferme d'accueil peut endosser différents rôles et en premier lieu l'hébergement physique, c'est-à-dire qu'il met à disposition du porteur de projet le foncier nécessaire et le cas échéant des bâtiments et du matériel. Outre la mise à disposition, il peut selon ses envies et ses compétences, s'impliquer dans l'accompagnement du porteur de projet, selon les besoins exprimés par celui-ci. Son implication dans la fonction d'accompagnement doit être régie par les principes d'autonomie et de droit à l'erreur du porteur de projet, il ne s'agit en aucun cas de faire à sa place ou d'imposer sa propre vision.

Economiquement, l'activité testée est indépendante de l'activité économique de la ferme.

Pour en savoir plus sur les espaces-tests, nous vous conseillons de participer à deux réunions en amont de la visite collective de la ferme :

- réunion d'information collective « Espaces-tests agricoles en Grand Est » : prochaine réunion le 2 septembre 2021. Informations sur les prochaines dates à retrouver sur <https://reneta.fr/Les-espaces-tests-bio-en-Alsace>
- réunion d'information collective de la couveuse Antigone : tous les mardis de 9h à 12h (plus d'infos ici : <https://antigone.coop/processus-dadmission/>)

4.2 Critères et processus de sélection

Les attentes initiales pour cet appel à projet sont celles d'une possible installation sur cette future ferme Terre de Liens à savoir l'agriculture biologique certifiée, la production nourricière, l'intégration dans une dynamique citoyenne et solidaire. En cas d'installation à terme, les porteurs de projet en test doivent envisager l'installation sous le statut de fermier Terre de Liens qui mettra à disposition les terres sous contrat de fermage à clauses environnementales.

A ces attentes, on doit intégrer celles de Jean-Paul Sirlin qui portent sur la pratique de la biodynamie, voire la certification Demeter.

Dans le cadre du test, il est attendu de la part des porteurs de projet une implication dans l'atelier choucroute et céréales de la ferme.

La transmission prévue de la ferme implique la reprise de ces ateliers : pour la choucroute, ce serait une condition à une installation à terme pour le maraîcher retenu.

Processus de sélection :

A l'issue de la visite collective, les porteurs de projets intéressés pourront confirmer leur candidature et préparer leur dossier de candidature pour intégrer Antigone. Ce dossier comprend notamment les données économiques du projet et l'éligibilité du candidat au contrat CAPE.

Une période d'essai avec Jean-Paul Sirlin pourra être organisée pour s'assurer d'une bonne cohabitation.

4.3 Autres paramètres à prendre en compte

Logement du candidat retenu

Aucun logement n'est proposé sur le lieu. Il sera nécessaire pour les personnes en test de rechercher un logement à proximité.

A ce stade, aucun contact n'a été pris avec la mairie pour étudier l'installation d'un habitat léger sur les terrains de la ferme mais cette solution n'est pas à exclure.

Calendrier

La date de démarrage dépend de la réalisation des démarches d'intégration en contrat CAPE auprès d'Antigone.

Un démarrage à petite échelle est possible pour la saison 2022 selon les installations techniques souhaitées par les personnes retenues.

ANNEXE 1 – ROLES ET FONCTIONS REQUIS DANS LE CADRE DE L'ESPACE-TEST

Les partenaires et leurs rôles dans l'espace-test

FONCTIONS DE L'ETA	INTERVENANTS	MISSIONS / ORGANISATION
Hébergement juridique	CAE Antigone	Contrat CAPE avec le candidat Assurance Déclaration fiscale et sociale Gestion comptable Certification Bio et/ou Demeter
Hébergement physique	J-Paul SIRLIN/ Agriculteur-Accueillant	Foncier mis à disposition par le biais d'un commodat avec Antigone Surface bâtie pour stockage et matériel mis à disposition selon les termes de la convention établie sur le même principe
Suivi-Accompagnement	CAE Antigone	Suivi et accompagnement sur la gestion administrative et économique 1 référent chargé d'accompagnement par le candidat
	J-Paul SIRLIN/ Agriculteur-Accueillant	Accompagnement technique selon les besoins des candidats, spécifiquement sur la Biodynamie, la choucroute et les grandes cultures
	Soutien technique et réseautage via réseau et techniciens Bio en Grand Est et MABD	Accompagnement technique, développement de réseau et accompagnement humain au besoin
	Les Espaces-Tests Bio en Grand Est	Accompagnement « administratif » : rédaction des commodats, des conventions Accompagnement humain : relation testeur/accueillant